

PREFECTURE TERRITOIRE- DE- BELFORT

Arrêté n °2011173-0006

signé par PREFECTURE le 22 Juin 2011

FC_Directions Regionales de l'Etat DREAL

Arrêté interpréfectoral définissant le périmètre du plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération de Belfort Montbéliard Héricourt Delle et portant constitution de la commission chargée de son élaboration



Arrêté interpréfectoral n° 2011définissant le périmètre du plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération de Belfort Montbéliard Héricourt Delle et portant constitution de la commission chargée de son élaboration

Le préfet de la région Franche-Comté Préfet du Doubs Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre national du Mérite Le préfet de la Haute-Saône Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite Le préfet du Territoire de Belfort Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement, partie législative, livre II, titre II, notamment ses articles L. 222-4 et suivants et, partie réglementaire, livre II, titre II, notamment ses articles L. 222-13 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2211-1 à L. 2213-6, L. 3221-4 et L. 3221-5 ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.1311-1 et L.1335-1;

Vu le code de la route, notamment ses articles L.318-1 à L.318-4 et R.411-18 à R.411-19 ;

Vu le décret n° 98-360 du 6 mai 1998 relatif à la surveillance de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé et sur l'environnement, aux objectifs de qualité de l'air, aux seuils d'alerte et aux valeurs limites ;

Vu le décret n° 2001-449 du 25 mai 2001, relatifs aux plans de protection de l'atmosphère et aux mesures pouvant être mises en œuvre pour réduire les émissions des sources de pollution atmosphérique ;

Sur la proposition de MM. les secrétaires généraux des préfectures du Doubs, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort :

ARRÊTENT

Article 1

Il est institué une commission chargée d'élaborer le plan de protection de l'atmosphère de l'aire urbaine de Belfort Montbéliard Héricourt Delle.

La zone couverte par ce plan est constituée du territoire des communes listées en annexe I du présent arrêté.

Article 2

La commission chargée d'élaborer le plan est constituée de la façon suivante :

I - Représentants de l'État :

- le préfet du Doubs,
- le préfet de la Haute-Saône,
- le préfet du Territoire de Belfort,
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Franche-Comté,
- le directeur de l'agence régionale de santé de Franche-Comté,

 le délégué régional Franche-Comté de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie,

II - Représentants des collectivités territoriales et établissements publics locaux

1) Collectivités territoriales :

- Mme la présidente du conseil régional,
- M. le président du conseil général du Doubs,
- M. le président du conseil général de la Haute-Saône,
- M. le président du conseil général du Territoire de Belfort,

2) Établissements publics de coopération intercommunale et communes :

* Communauté d'agglomération

- M. le président du Syndicat mixte de l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle,
- M. le président de la communauté d'agglomération Belfortaine,
- M. le président de Pays de Montbéliard Agglomération,

* Communautés de communes

- M. le président de la communauté de communes de la Haute-Savoureuse,
- M. le président de la communauté de communes du Pays Sous Vosgien,
- · M. le président de la communauté de communes du Tilleul,
- · M. le président de la communauté de communes du Pays d'Héricourt,
- M. le président de la communauté de communes du Bassin de la Bourbeuse,
- M. le président de la communauté de communes du Sud Territoire,
- M. le président de la communauté de communes de la vallée du Rupt,
- M. le président de la communauté de communes des Trois Cantons,
- · M. le président de la communauté de communes des Balcons du Lomont,

III - Représentants des activités contribuant aux émissions

1) Représentant des chambres de commerce et d'industrie (CCI) :

M. le président CCIR de Franche-Comté,

2) Représentant des chambres d'agriculture (CA) :

- M. le Président de la CRA de Franche-Comté,
- 3) Représentant des chambres de métiers (CM) :
- M. le Président de la CR de métiers Franche-Comté,

4) Représentants des activités industrielles :

- M. le président de l'Union des industries et métiers de la métallurgie de Belfort-Montbéliard,
- M. le Président de la Fédération Française du Bâtiment de Franche-Comté,
- M. le Président de la Fédération Régionale des Travaux Publics,

5) Représentants des équipements de chauffage :

* au titre du chauffage urbain

 M. le président de la fédération nationale de gestion des équipements, de l'énergie et de l'environnement,

6) Représentants des transporteurs et des gestionnaires d'infrastructures de transport :

* au titre des transports routiers

M. le président de la fédération nationale des transporteurs routiers (FNTR),

* au titre des transports urbains

- M. le président du CTMP (transport en commun du pays de Montbéliard),
- M. le président du syndicat mixte des transports en commun (SMTC) du territoire de Belfort,

* au titre des sociétés concessionnaires d'autoroute

Monsieur le président de la société des autoroutes Paris Rhin Rhône (SAPRR),

IV - Représentants des associations et personnalités qualifiées

1) Protection de l'environnement :

- M. le président de l'Association Belfortaine d'Etude et de Protection de la Nature.
- M. le président de l'Association pour la Prévention de la Protection Atmosphérique.

2) Associations de consommateurs :

- M. le président de l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir (UFC Que Choisir),
- 3) Surveillance de l'air :
- · M. le directeur interrégional nord-est de Météo-France,
- · M. le président d'ATMO Franche-Comté,
- 4) Personnalités qualifiées :
- . M. le directeur du centre hospitalier de Belfort-Montbéliard.

Article 3

Les secrétaires généraux des préfectures du Doubs, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures du Doubs, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort.

Le préfet de la région Franche-Comté Préfet du Doubs Le préfet de la Haute-Saône

Le préfet du Territoire de Belfort

Christian DECHARRIERE

Zahla

Eric FREYSSELINARD

Benoît BROCARD

Annexe n° l à l'arrêté interpréfectoral n° 2011-XXX

Liste des communes concernées par le plan de protection de l'atmosphère de l'aire urbaine de Belfort, Delle, Héricourt Montbéliard.

Doubs:

ABBEVILLERS DESANDANS NOMMAY

AIBRE DUNG PIERREFONTAINE-LES-BLAMONT

PONT-DE-ROIDE **ALLENJOIE ECHENANS ALLONDANS ECOT PRESENTEVILLERS**

ARBOUANS **ECURCEY** RAYNANS

REMONDANS-VAIVRE ARCEY **ETOUVANS** AUDINCOURT **ETUPES** ROCHES-LES-BLAMONT

EXINCOURT SAINTE-MARIE AUTECHAUX-ROIDE BADEVEL FESCHES-LE-CHATEL SAINTE-SUZANNE

SAINT-JULIEN-LES-MONTBELIARD **BART FEULE BAVANS** SAINT-MAURICE-COLOMBIER **GLAY**

GOUX-LES-DAMBELIN **SELONCOURT** BERCHE **SEMONDANS** BETHONCOURT GRAND-CHARMONT BEUTAL HERIMONCOURT **SOCHAUX BLAMONT ISSANS SOLEMONT** LAIRE TAILLECOURT BONDEVAL LE VERNOY THULAY BOURGUIGNON

LONGEVELLE-SUR-DOUBS BROGNARD VALENTIGNEY **COLOMBIER-FONTAINE LOUGRES** VALONNE

COURCELLES-LES-

MANDEURE VANDONCOURT MONTBELIARD

DAMBELIN **MATHAY** VIEUX-CHARMONT VILLARS-LES-BLAMONT **DAMBENOIS MESLIERES** DAMPIERRE-LES-BOIS MONTBELIARD VILLARS-SOUS-DAMPJOUX DAMPIERRE-SUR-LE-DOUBS MONTENOIS VILLARS-SOUS-ECOT **DANNEMARIE NEUCHATEL-URTIERE** VOUJEAUCOURT

DASLE NOIREFONTAINE

Haute-Saône:

BREVILLIERS COURMONT SAULNOT **CHAGEY** COUTHENANS TAVEY **ECHENANS-SOUS-MONT-VAUDOIS TREMOINS CHALONVILLARS VERLANS CHAMPEY ETOBON**

VILLERS-SUR-SAULNOT **CHAVANNE** HERICOURT

VYANS-LE-VAL LUZE **CHENEBIER**

COISEVAUX MANDREVILLARS

Territoire de Belfort :

ANDELNANS DENNEY MOVAL

ANGEOT DORANS MONTBOUTON

MONTREUX-CHATEAU **ANJOUTEY EGUENIGUE**

ARGIESANS ELOIE MORVILLARS **AUTRECHENE ESSERT NOVILLARD ETUEFFONT OFFEMONT AUXELLES-BAS AUXELLES-HAUT EVETTE-SALBERT** PEROUSE PETIT-CROIX **BANVILLARS FAVEROIS BAVILLIERS** FECHE-L'EGLISE **PETITEFONTAINE** BEAUCOURT FELON PETITMAGNY **PHAFFANS FLORIMONT BELFORT** BERMONT **FONTAINE** RECHESY

RECOUVRANCE BESSONCOURT **FONTENELLE**

FOUSSEMAGNE REPPE **BETHONVILLERS**

BORON FRAIS RIERVESCEMONT

BOTANS FROIDEFONTAINE ROMAGNY-SOUS-ROUGEMONT

BOURG-SOUS-CHATELET GIROMAGNY ROPPE

BOUROGNE **GRANDVILLARS** ROUGEGOUTTE

BREBOTTE GROSMAGNY ROUGEMONT-LE-CHÂTEAU **BRETAGNE GROSNE** SAINT-DIZIER-L'EVEQUE BUC

JONCHEREY SAINT-GERMAIN-LE-CHATELET

CHARMOIS LACHAPELLE-SOUS-CHAUX **SERMAMAGNY**

LACHAPELLE-SOUS-**CHATENOIS-LES-FORGES SEVENANS** ROUGEMONT

CHAUX LACOLLONGE **SUARCE CHAVANATTE LAGRANGE THIANCOURT** CHAVANNES-LES-GRANDS LAMADELEINE-VAL-DES-ANGES TREVENANS CHEVREMONT **LARIVIERE URCEREY** COURCELLES LEBETAIN **VALDOIE**

COURTELEVANT **LEPUIX VAUTHIERMONT** CRAVANCHE LEPUIX-NEUF **VELLESCOT** CROIX **LEVAL VESCEMONT CUNELIERES MENONCOURT VETRIGNE DANJOUTIN MEROUX VEZELOIS**

DELLE **MEZIRE** VILLARS-LE-SEC